

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 6 novembre 2018.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le sixième jour du mois de novembre de l'an deux mille dix-huit, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie, à 16 h 30.

Sous la présidence de monsieur le maire Gaétan Vachon,

Étaient présents :	les conseillères	Luce Lacroix,
	les conseillers	Nicole Boilard,
		Claude Gagnon,
		Rosaire Simoneau,
		Eddy Faucher,

Était absent :	le conseiller	Steve Rouleau,
----------------	---------------	----------------

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-11-664

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Questions de l'auditoire

Aucune personne n'assiste à la séance.

2018-11-665

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX DE NIVELLEMENT ET DE PAVAGE DES SURFACES DE DEK HOCKEY SITUÉES À L'ARRIÈRE DE LA POLYVALENTE BENOÎT-VACHON

ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie a, suite à un appel d'offres sur invitation, procédé, en date du 22 octobre 2018, à l'ouverture de soumissions pour les travaux de nivellement et de pavage des surfaces de dek hockey situées à l'arrière de la polyvalente Benoît-Vachon, dossier numéro 1424-03-130;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue, soit celle de *Construction B.M.L., Division de Sintra inc.*, et ce, au coût de 55 100,00 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, le Service de l'ingénierie recommande la soumission reçue puisqu'elle est conforme au document d'appel d'offres;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Luce Lacroix**,
Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde le contrat des travaux de nivellement et de pavage des surfaces de dek hockey situées à l'arrière de la polyvalente Benoît-Vachon à *Construction B.M.L., Division de Sintra inc.*, et ce, pour un montant de 55 100,00 \$, taxes en sus.

QUE le montant de ce contrat soit financé à même le surplus non affecté de la municipalité.

QUE le maire (en son absence le maire suppléant) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, le contrat avec *Construction B.M.L., Division de Sintra inc.*

*Certificat de crédits du trésorier numéro 304.
Modification budgétaire numéro 8061.*

Adopté à l'unanimité.

2018-11-666

CONTRAT DE SERVICE POUR LA LOCATION, L'INSTALLATION, LA DÉINSTALLATION ET L'ENTREPOSAGE DE DÉCORATIONS DE NOËL DE DIFFÉRENTS ÉDIFICES MUNICIPAUX POUR LES PÉRIODES DES FÊTES 2018-2019, 2019-2020 ET 2020-2021

ATTENDU QUE la direction générale de la Ville de Sainte-Marie recommande la signature d'un contrat de service avec *Les Jardins de la Passion inc.* pour la location, l'installation, la désinstallation et l'entreposage de décorations de Noël de différents édifices municipaux, et ce, pour les périodes des fêtes 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Eddy Faucher**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE conformément à l'offre de service datée du 29 octobre 2018, la Ville de Sainte-Marie accorde, pour les périodes des fêtes 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, le contrat de service pour la location, l'installation, la désinstallation et l'entreposage de décorations de Noël de différents édifices municipaux à *Les Jardins de la Passion inc.*, et ce, au montant annuel de 4 310,00 \$, taxes en sus.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières des années 2018, 2019 et 2020.

QUE si nécessaire, le maire (en son absence le maire suppléant) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie.

Certificat de crédits du trésorier numéro 305 et référence aux budgets 2019 et 2020.

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Aucune personne n'assiste à la séance.

Levée de
l'assemblée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE à 16 h 32.

Chantale Faucher, OMA
Greffière adjointe.

Gaétan Vachon,
Maire.